



## Casier judiciaire vierge ou non

-----  
Par Visiteur

Bonjour  
je souhaite savoir si mon casier judiciaire n°2 est vierge

-----  
Par Visiteur

Bonjour,

Afin de répondre au mieux à votre question, je souhaiterais obtenir des informations complémentaires.  
Dans quel but?

Cordialement

-----  
Par Visiteur

Je suis dans l'attente d'un emploi au sein d'une mairie ayant une amende il y a cinq ans et que sa parraissai sur mon casier la je m trouve coincer a savoir si je doit demissionner de mon emploi actuelle ou pas cela dependra de mon casier n°2

-----  
Par Visiteur

Bonjour,

En principe après un délai de 3 ans à compter du jour du paiement de l'amende, la condamnation est effacée de votre bulletin.  
Cependant afin de vous en assurer le mieux et de demander une audience au Procureur de la République avec lequel vous pourrez consulter votre casier.

Cordialement

-----  
Par Visiteur

Bonjour  
merci pour vos renseignements mais cela est très urgent combien de temps ça va prendre pour faire une demande au procureur  
êtes vous sûr que ça s'efface au bout de trois ans

-----  
Par Visiteur

Si vous avez bien été condamné uniquement à une amende, la réhabilitation est de plein droit passée un délai de trois ans.  
Cependant afin de vous en assurer demandez à consulter votre casier.  
Je ne peux vous donner de délai car cela dépend des juridictions. Le mieux est de prendre contact avec le greffe de la juridiction.

Cordialement